

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
23 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 2^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 19 septembre 2000, à 15 heures

Président : M. Rosenthal. (Guatemala)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Élection des vice-présidents et du rapporteur

Organisation des travaux

Point 17 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

b) Nomination de membres du Comité des contributions

Point 122 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Élection des vice-présidents et du rapporteur

1. **Le Président** dit que, conformément à la résolution 52/163 de l'Assemblée générale portant modification de l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée, chacune des grandes Commissions élit un président, trois vice-présidents et un rapporteur. Il croit savoir que la Commission souhaite élire aux postes de vice-présidents M. Park Hae-yun (République de Corée) et Mme Dinić (Croatie), dont la candidature a été respectivement présentée par le Groupe des États d'Asie et le Groupe des États d'Europe orientale.

2. **M. Park Hae-yun** (République de Corée) et Mme Dinić (Croatie) sont élus Vice-Présidents par acclamation.

3. **Le Président** suggère que, comme le Groupe des États d'Afrique ne s'est pas encore mis d'accord sur un candidat, la Commission renvoie à sa prochaine séance l'élection du vice-président présenté par ce groupe.

4. *Il en est ainsi décidé.*

5. **Le Président** considère qu'en l'absence d'autre candidature pour le poste de rapporteur, la Commission souhaite élire à ce poste M. Ramos (Portugal), dont la candidature a été présentée par le Groupe des États d'Europe Occidentale et des autres États.

6. **M. Ramos** (Portugal) est élu Rapporteur par acclamation.

Organisation des travaux (A/55/250, A/C.5/55/1, A/C.5/55/L.1 et A/C.5/55/L.2)

7. **Le Président** appelle l'attention sur le document A/C.5/55/L.1 qui contient une lettre adressée par le Président de l'Assemblée générale au Président de la Cinquième Commission concernant la liste des questions renvoyées à la Cinquième Commission, sur la note du Secrétariat relative à l'état d'avancement de la documentation destinée à la Cinquième Commission pour la partie principale de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale (A/C.5/55/L.1), et sur le projet de programme de travail de la Commission pour la partie principale de la cinquante-cinquième session (A/C.5/55/L.2), qui ont été établis conformément à la décision de l'Assemblée générale reproduite au paragraphe 13 du document A/55/250, au sujet de l'organisation de la cinquante-cinquième session ordinaire, décision selon laquelle la Cinquième Commis-

sion devrait achever ses travaux le vendredi 1er décembre au plus tard pour permettre à l'Assemblée de suspendre la session le mardi 5 décembre 2000 au plus tard.

8. L'Assemblée, se fondant sur le document A/55/250, a formulé les recommandations suivantes : les séances du matin commencent ponctuellement à 10 heures; par souci d'économie, toutes les séances doivent être levées avant 18 heures; aucune séance n'aura lieu ni le samedi ni le dimanche; afin d'éviter les retards, les séances seront ouvertes même si le quorum n'est pas atteint; la ponctualité est encouragée; les délégations s'efforceront de limiter le nombre de rapports demandés au Secrétariat et les débats sur les rapports présentés; la Cinquième Commission est invitée à adopter sans débat les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) relatives aux propositions entraînant des dépenses d'un montant inférieur ou égal à 25 000 dollars; aucun organe ne prendra de décision tendant à modifier le budget-programme approuvé par l'Assemblée ou entraînant des dépenses sans avoir pris connaissance au préalable d'un rapport du Secrétaire général sur les incidences financières de la proposition; c'est la Cinquième Commission qui est chargée d'examiner les questions administratives et financières; les questions n'appelant pas de décisions durant la partie principale de la session sont reportées à une session ultérieure et les questions de nature analogue sont reportées.

9. **M. Gaubert** (France), intervenant au nom de l'Union européenne et des pays associés (Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie), se dit satisfait du projet de programme de travail. La révision des barèmes des quotes-parts pour le budget ordinaire et le budget des opérations de maintien de la paix offre l'occasion d'une réforme des contributions des États Membres allant dans le sens d'une meilleure application du principe de la capacité de paiement et permettra d'asseoir les finances de l'Organisation sur une base solide, saine et équitable. L'Union européenne attache une grande importance à la budgétisation axée sur les résultats et à la gestion des ressources humaines. À cet égard, elle attend avec beaucoup d'intérêt le rapport du Secrétaire général sur la réforme de la gestion des ressources humaines.

10. Il faut espérer que les projets de budget des tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et

pour le Rwanda seront publiés avant le 1er octobre 2000, conformément aux résolutions 54/239 et 54/240 de l'Assemblée. En règle générale, il faudrait que la documentation soit publiée dans des délais compatibles avec un examen approfondi des questions dont la Commission est saisie.

11. **M. Hassan** (Nigéria), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il faut réviser chaque semaine le programme de travail de la Commission. Dans la répartition du temps disponible, il convient de donner la priorité aux points pour lesquels la Commission doit prendre une décision durant la partie principale de la session. Il faut traiter le problème chronique du retard de la documentation. En particulier, il faut que le secrétariat respecte la règle des six semaines et les dispositions pertinentes de la résolution 54/248. Il faut que les projets de résolution et de décision soient distribués dans toutes les langues officielles avant que la Commission se prononce à leur sujet. Il faut mener les consultations officieuses de façon transparente et les annoncer bien à l'avance de façon que toutes les délégations puissent y participer. Enfin, la Commission doit s'efforcer d'achever ses travaux sans être obligée de tenir des séances tard le soir ou le samedi ou le dimanche. Si des points restent en suspens à la fin de la session, il convient que le Bureau envisage de tenir des séances supplémentaires durant la première partie de la reprise de la cinquante-cinquième session, afin de réduire le retard.

12. **M. Herrera** (Mexique) fait observer que, dans le projet de programme de travail, on a donné la priorité aux points concernant les barèmes des quotes-parts. Il importe certes que la Commission achève ses travaux dans les délais impartis, mais il faut aussi faire preuve de souplesse pour qu'elle ait assez de temps pour l'examen de ces points. En particulier, il faut que la Commission ait la possibilité, lorsque l'Assemblée générale a adopté une décision relative au barème des quotes-parts pour le budget ordinaire, d'examiner l'incidence de cette décision sur le barème des quotes-parts pour le budget du maintien de la paix avant d'arrêter celui-ci.

13. **M. den Hartog** (Brésil) dit qu'il importe d'adopter un programme de travail équilibré tenant compte des intérêts de toutes les délégations. Il craint qu'on n'ait pas prévu suffisamment de temps pour l'examen de questions prioritaires telles que la gestion des ressources humaines et les barèmes des quotes-parts pour le budget ordinaire et le budget des opérations de paix,

ainsi que pour l'examen de questions au sujet desquelles des décisions doivent être prises durant la partie principale de la session, notamment l'esquisse de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 et le plan à moyen terme proposé pour la période 2002-2005. Pour ce qui est de l'esquisse de budget-programme, la Commission doit examiner l'incidence de la suppression des ressources allouées aux missions politiques spéciales, qui est particulièrement préoccupante pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Pour ce qui est du projet de plan à moyen terme, certains éléments, en particulier les sous-programmes relatifs aux droits de l'homme, demandent encore un travail considérable, malgré tous les efforts faits par le Comité du programme et de la coordination (CPC). La délégation de l'orateur considère elle aussi qu'il faudrait réviser le programme de travail chaque semaine et éviter de tenir des séances de nuit ou de fin de semaine.

14. **Mme Buergo Rodríguez** (Cuba) pense, à l'instar du représentant du Nigéria, qui s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, que le projet de programme de travail doit être équilibré en ce qui concerne le temps alloué à l'examen des différents points. Il convient que la Commission donne la priorité aux points qui appellent une décision avant la fin de la partie principale de l'actuelle session. Ces points sont notamment ceux qui concernent le barème des quotes-parts pour le budget ordinaire, le projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005, l'esquisse de budget-programme proposée par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2002-2003, la budgétisation axée sur les résultats et la gestion des ressources humaines.

15. Le projet de programme de travail prévoit que la Commission examine en parallèle les deux barèmes des quotes-parts. Toutefois, les débats et décisions de la Commission concernant la méthode à appliquer pour établir le barème du budget ordinaire est une sorte de première étape de l'examen des propositions visant le barème du budget des opérations de paix. Il convient donc d'ajuster en conséquence le programme de travail.

16. Le projet de programme de travail prévoit que la Commission examine les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) et du Comité des conférences au cours des deux prochaines semaines, mais ces deux rapports ne sont pas encore parus; la Commission souhaitera donc peut-être reporter à plus tard l'examen de ces points. Au contraire, presque tous les documents relatifs au projet de plan à moyen terme et au projet

d'esquisse de budget-programme sont déjà parus, si bien qu'elle pourrait aborder ces points plus tôt que prévu. L'oratrice rappelle qu'à sa quarantième session le Comité du programme et de la coordination (CPC) a recommandé que l'Assemblée demande au Secrétaire général de rendre compte des incidences du nouveau format du plan à moyen terme sur le cycle de planification, de programmation, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation. Elle espère que ce rapport sera disponible au moment où la Commission commencera à examiner le projet de plan à moyen terme.

17. Comme l'examen du rapport sur l'emploi des volontaires des Nations Unies, qui doit être présenté au titre du point 153 de l'ordre du jour, aura une incidence sur l'examen d'autres questions, ce rapport devrait être étudié en même temps que les questions du personnel mis à la disposition de l'Organisation et du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. L'oratrice espère que le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies sera disponible avant que la Commission commence à examiner ce point. Elle est préoccupée par le nombre excessif de rapports dont l'examen est prévu pour le mois de novembre. Il convient d'adapter le programme de travail afin que la Commission ait assez de temps pour examiner les questions relatives à la gestion des ressources humaines et au budget-programme de l'exercice 2000-2001.

18. **M. Chaudhry** (Pakistan) dit que sa délégation partage l'avis du Groupe des 77 et de la Chine au sujet du projet de programme de travail.

19. **Mme Chin Powles** (Nouvelle-Zélande), intervenant également au nom de l'Australie et du Canada, appuie les priorités actuellement énoncées dans le projet de programme de travail. Elle se félicite en particulier du fait que l'examen des deux barèmes de répartition des quotes-parts doive commencer en même temps et que l'examen de la question de la budgétisation axée sur les résultats soit inscrit au programme. Le projet reflète les priorités du programme de réforme lancé par le Secrétaire général en 1997 (Track II).

20. **M. Nakkarib** (République arabe syrienne) dit que sa délégation souscrit aux vues exprimées au nom du Groupe des 77 et de la Chine et attache une grande importance à l'examen du projet de plan à moyen terme, du projet d'esquisse budgétaire, de la gestion des ressources humaines et du financement des opérations de paix. Le projet de programme de travail ne tient pas

compte des priorités de la Commission en ce qui concerne les points au sujet desquels celle-ci doit prendre des décisions durant la partie principale de la session, telles que le barème des quotes-parts pour le budget ordinaire, et n'est pas équilibré pour ce qui est du nombre de séances qu'il est prévu de consacrer aux différents points, en particulier le projet de plan à moyen terme et la gestion des ressources humaines. Il faut donner la priorité aux points sur lesquels la Commission doit se prononcer dans des délais déterminés et aux points repris de sessions antérieures. Il convient que tous les projets de résolution soient distribués, dans toutes les langues officielles, au moins 24 heures avant la date à laquelle la Commission doit les adopter et éviter toute séance du soir ou du samedi ou dimanche, conformément à la recommandation du Bureau.

21. **M. Hays** (États-Unis d'Amérique) dit que la Commission doit examiner plusieurs questions prioritaires relatives à la planification de l'emploi des ressources, telles que la gestion des ressources humaines, les résultats de la quarantième session du CPC et le projet d'esquisse budgétaire, lors de la présente session. Toutefois, le cœur du débat doit être la réforme globale des deux barèmes des quotes-parts, afin de donner à l'Organisation des bases financières saines. Vu la nécessité de respecter un certain équilibre pour ce qui est du temps consacré aux différents points de l'ordre du jour, il appuie l'idée de réexaminer le programme de travail chaque semaine. Il ne faut pas surcharger les premières semaines, de façon à ce que la Commission puisse se faire une idée du temps que nécessitera l'examen de chaque point. L'orateur pense, comme le représentant du Mexique, qu'il convient de traiter la question des barèmes des quotes-parts d'une façon aussi transparente et cohérente que possible, et que, comme le barème des quotes-parts du budget ordinaire sert de base pour le barème du budget des opérations de paix, toute modification du premier doit être décidée assez tôt pour que la Commission puisse examiner ses incidences sur le second.

22. **M. Al Atrash** (Jamahiriya arabe libyenne) souscrit aux vues exprimées au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi qu'aux déclarations du Mexique, du Brésil, de Cuba et de la République arabe syrienne. Dans la définition de ses priorités, la Commission doit se donner assez de temps pour examiner les barèmes des quotes-parts, le projet d'esquisse budgétaire et le budget des opérations de paix. L'orateur espère que le projet de programme de travail, qui est déséquilibré,

sera réexaminé et modifié chaque semaine conformément aux priorités arrêtées par les États Membres.

23. **Le Président** considère que la Commission souhaite adopter le projet de programme de travail pour la partie principale de la session, étant entendu que les ajustements nécessaires y seraient apportés.

24. *Il en est ainsi décidé.*

Point 17 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

b) Nomination de membres du Comité des contributions (A/55/102/Add.1 et A/C.5/55/5)

25. **Le Président** appelle l'attention sur une note (A/55/102/Add.1) par laquelle le Secrétaire général informe l'Assemblée du fait que M. Ju Kuilin (Chine) a démissionné du Comité des contributions, et sur une autre note (A/C.5/55/5), par laquelle le Secrétaire général informe l'Assemblée que le Gouvernement chinois a désigné M. Wu Gang pour assumer la fin du mandat de M. Ju. Le Groupe des États d'Asie a appuyé la candidature de M. Wu. En l'absence d'autre candidat, le Président considère que la Commission souhaite nommer M. Wu Gang (Chine) membre du Comité des contributions pour la période allant de la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 2002.

26. *Il en est ainsi décidé.*

Point 122 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/55/2)

27. **Le Président** appelle l'attention sur une lettre adressée par le Président de l'Assemblée générale au Président de la Cinquième Commission (A/C.5/55/2), pour transmettre les recommandations du Comité des contributions concernant les demandes de dérogation à l'Article 19 de la Charte reçues du Burundi, des Comores, de la Géorgie, du Kirghizistan, de la République de Moldova, de Sao Tomé-et-Principe et du Tadjikistan.

28. **M. Gaubert** (France), intervenant au nom de l'Union européenne, de pays associés (Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie) et de l'Islande, se félicite de l'adoption de la résolution 54/237 C, pour laquelle l'Assemblée a examiné toutes les demandes de dérogation à l'Article 19 en se fondant

sur les recommandations du Comité des contributions. Cette approche plus équilibrée et plus stable permettra aux États concernés de fournir très tôt les renseignements requis pour l'examen détaillé et objectif de ces demandes et entraînera une amélioration de la qualité de ces renseignements et des recommandations du Comité des contributions et, en conséquence, des décisions de l'Assemblée générale.

29. Actuellement, 20 États Membres bénéficient de dérogations à l'Article 19, ce qui est un chiffre comparable à celui de l'année précédente. L'orateur constate avec satisfaction que trois États Membres auxquels une dérogation avait été accordée jusqu'au 30 juin 2000 ont déjà ramené leurs arriérés à un niveau qui leur permet de recouvrer leur droit de vote.

30. Comme elle juge essentiel que tous les États Membres s'acquittent de l'intégralité de leur contribution ponctuellement et sans condition, l'Union européenne a systématiquement préconisé une application plus rigoureuse de l'Article 19, lequel est actuellement la seule disposition visant à faire respecter cette obligation. Ayant pris note des observations méthodologiques du Comité des contributions, elle souscrit à la recommandation d'accorder une dérogation à trois États Membres. Ces dérogations doivent rester exceptionnelles et temporaires et n'être accordées que lorsque l'incapacité de payer est due à des circonstances indépendantes de la volonté de l'État Membre concerné.

31. **M. Nurov** (Tadjikistan) dit qu'une lettre de son gouvernement relative à ce point sera bientôt distribuée en tant que document officiel de l'Assemblée. Sa délégation demande donc qu'on renvoie à plus tard la poursuite de l'examen de ce point et se réserve le droit d'intervenir à ce propos lors de la prochaine séance de la Commission.

32. **M. Aboud** (Comores) dit que son pays est passé par une période d'incertitude et d'instabilité économique et politique au cours des trois dernières années, ce qui l'a mis dans l'incapacité de verser sa contribution. Le gouvernement actuel, qui a hérité d'une situation économique difficile, a décidé pour le moment d'accorder la priorité au redressement de l'économie et au bien-être de la population, plutôt qu'au règlement des arriérés. Il espère pouvoir s'acquitter de ses obligations financières envers l'Organisation dans un proche avenir. Entre-temps, il a l'intention de verser le minimum requis pour 2000 et l'intégralité des arriérés

de 1999, et souhaite qu'on se mette d'accord sur un plan pour le règlement du solde.

33. **Le Président** dit que, compte tenu de la demande de la délégation du Tadjikistan, la Commission reportera sa décision sur ce point à sa prochaine séance.

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (A/C.5/54/65 et A/55/376)

34. **Le Président** invite la Commission à commencer l'examen de la déclaration présentée par le Secrétaire général au sujet de l'incidence qu'aura sur le budget-programme la résolution 54/283, adoptée par l'Assemblée le 5 septembre 2000 et intitulée « Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects ». Dans cette résolution, il est proposé que l'Assemblée convoque une session extraordinaire pour traiter cette question. L'Assemblée a été informée du fait que, comme le CCQAB et la Cinquième Commission ne pouvaient pas se réunir à l'époque, les incidences de cette résolution sur le budget-programme lui seraient présentées pour examen et décision à la présente session.

35. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif (A/55/376), dit que, au moment de l'établissement de ce rapport, on pensait que la session extraordinaire ne coûterait pas plus de 1,6 million de dollars. Toutefois, l'estimation pourrait évoluer car on n'a pas encore pris de décision au sujet des dates exactes et des modalités de la session et en particulier de sa préparation. C'est pourquoi les hypothèses sur lesquelles le Secrétaire général s'est fondé sont provisoires et doivent être confirmés.

36. Le Comité consultatif a déclaré au paragraphe 6 de son rapport qu'il souscrivait à la proposition du Secrétaire général, et a recommandé que la Commission informe l'Assemblée que, sous réserve des dispositions régissant l'emploi du fonds de réserve, le coût de la mise en œuvre de la résolution 54/283 ne dépasse pas 1,6 million de dollars.

37. **M. Gaubert** (France), intervenant au nom de l'Union européenne, dit que l'Union européenne est favorable à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au VIH/sida, afin de relever le défi de la lutte contre l'épidémie dans le cadre le

plus approprié, c'est-à-dire l'Organisation des Nations Unies.

38. Selon la résolution 54/283 de l'Assemblée, la session extraordinaire devrait se tenir avant septembre 2002. Lors de la présente session, l'Assemblée est censée arrêter la date de la session et les modalités de sa préparation. Le calendrier des conférences pour 2001 étant déjà très plein, l'Union européenne préférerait que la session extraordinaire soit organisée en 2002.

39. Enfin, il est regrettable que l'état des incidences sur le budget-programme n'ait pas été communiqué à la Commission avant l'adoption de cette résolution, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur.

40. **M. Repasch** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation a appuyé l'adoption de la résolution et la convocation de la session extraordinaire, mais a encore quelques questions à poser et souhaite obtenir des précisions.

41. Premièrement, le fait d'examiner l'état des incidences sur le budget-programme après l'adoption de la résolution est contraire aux règles de procédure. En ce qui concerne la date de la session extraordinaire, il semble y avoir une contradiction entre le paragraphe 1 a) de l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/54/68) et le paragraphe 2 du rapport du CCQAB. Par ailleurs, l'orateur se demande si le Secrétariat est prêt à organiser une manifestation aussi importante en 2001.

42. Au paragraphe 5 de son rapport, le Comité consultatif s'interroge sur la justification des frais de voyage et des indemnités de subsistance pour deux fonctionnaires du Protocole, de Genève et de Vienne, qui se déplaceraient pour la session. L'orateur souhaite savoir ce qui a conduit le Comité à accepter en définitive la demande.

43. À propos de l'annexe III du document A/C.5/54/65, qui concerne le coût du programme d'information, l'orateur rappelle que le Département de l'information dispose d'un budget conséquent et devrait donc pouvoir absorber le coût de telles manifestations en ajustant ses dépenses et en modifiant ses priorités.

44. **M. Fujii** (Japon) dit qu'il partage les préoccupations exprimées au sujet des anomalies de procédure.

45. **M. Sach** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) déplore que l'état

des incidences sur le budget-programme n'ait pas été mis à la disposition de la Commission avant l'adoption de la résolution. Ce document a été publié le 1er septembre, alors que la résolution n'a été adoptée que le 5 septembre. Le fait qu'il n'ait pas pu être examiné par la Cinquième Commission et le CCQAB est la seule irrégularité de procédure, et l'orateur croit savoir que l'article 153 du Règlement intérieur a été respecté. Par ailleurs, le Secrétariat pense pouvoir, à condition d'obtenir les crédits nécessaires, assurer l'organisation d'une session extraordinaire en 2001, même si cela sera difficile. En fait, on a hâté l'adoption de la résolution pour que le Secrétariat puisse commencer les préparatifs le plus tôt possible.

46. En ce qui concerne l'observation relative au paragraphe 5 du rapport du CCQAB, c'est-à-dire aux frais de voyage de responsables du Protocole de Genève et de Vienne pour la conférence, une session ne durant que trois jours crée des contraintes particulières, d'où la nécessité de compléter le personnel du Protocole par des fonctionnaires expérimentés de façon que les délégations bénéficient d'un service suffisant. Pour ce qui est des trois allers retours entre New York et Genève, il ne faut pas oublier que le secrétariat d'ONUSIDA est basé à Genève et que l'essentiel du travail de fond que nécessitera la préparation de la session se fera à Genève. Il faudra donc bien assurer une liaison entre le personnel du bureau de New York d'ONUSIDA et son siège.

47. Pour ce qui est de l'annexe III de l'état des incidences sur le budget-programme (A/C.5/54/65), le chapitre 26 du budget-programme ne prévoit pas de ressources pour l'organisation de conférences extraordinaires.

48. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), répondant aux questions qui ont été posées au sujet de la date de la session extraordinaire envisagée, dit que les mots « au plus tard à la fin de sa cinquante-sixième session » sont directement cités du paragraphe 1 de la résolution 54/283. Il serait peut-être possible d'assurer une liaison satisfaisante entre New York et Genève en employant les nouveaux moyens de communication, ce qui permettrait de réduire le nombre de voyages des chargés de liaison. On pourrait aussi éviter les frais afférents aux voyages et à la subsistance des fonctionnaires du Protocole de Genève et de Vienne si l'on parvenait à obtenir l'aide des services du Protocole du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), afin de compléter les ressources actuellement disponibles dans ce domaine. Toutefois, le Comité consultatif n'a pas réduit les estimations faites par le Secrétaire général et s'en est remis à celui-ci pour appliquer la résolution avec une certaine souplesse.

49. **M. Repasch** (États-Unis d'Amérique) dit qu'il paraît y avoir une différence entre la recommandation figurant au paragraphe 2 du rapport du Comité consultatif (A/55/376) et celle qui se trouve dans le premier paragraphe du résumé de l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/54/65), à savoir que le premier parle d'une « cinquante-sixième session » alors que le second parle d'une « cinquante-sixième session ordinaire ». Si l'orateur a bien compris, la session ordinaire de l'Assemblée se termine en décembre et les séances ultérieures se tiennent dans le cadre d'une reprise de la session. Il souhaite avoir des précisions à ce sujet.

50. La délégation de l'orateur souscrit à l'avis du Comité consultatif concernant les voyages qui seront nécessaires pour la session extraordinaire et espère que le Secrétariat en tiendra compte pour planifier cette conférence.

51. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que la session ordinaire de l'Assemblée dure désormais 12 mois. La reprise fait toujours partie de la session ordinaire. Par conséquent, « à la fin de la cinquante-sixième session ordinaire au plus tard » signifie en septembre 2002 au plus tard.

52. **Mme Buergo Rodríguez** (Cuba) dit que l'épidémie de VIH/sida a des effets dévastateurs sur les progrès de l'humanité et qu'il faut la combattre au niveau politique le plus élevé, de toute urgence. Des questions ont été posées au sujet de l'emploi du fonds de réserve, mais, à la lumière des éclaircissements qui ont été fournis et compte tenu de la volonté des États d'appliquer la décision de l'Assemblée générale, sa délégation appuie la recommandation de prendre les mesures nécessaires pour que les préparatifs de fond de la session extraordinaire puissent commencer.

53. **M. Orr** (Canada) dit que chacun sait que sa délégation est favorable à l'organisation de la session extraordinaire, mais les ressources demandées pour cette conférence de trois jours dépassent le montant qui a été demandé pour le Sommet du Millénaire. Le Secrétariat devrait fournir une ventilation du montant de

790 000 dollars demandés au chapitre 1 (politique, direction et coordination d'ensemble), et préciser si les 542 400 dollars demandés pour les services de conférence sont inclus dans la demande du Secrétaire général. Si l'essentiel des frais ne seront engagés qu'au moment même de la session extraordinaire, l'orateur souhaite savoir pour quelle proportion de ces frais une approbation immédiate est nécessaire afin que la planification de la session puisse avancer.

54. **M. Sach** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que la principale question concerne la ventilation du montant de 790 000 dollars au chapitre 1. Sur ce total, 633 800 dollars sont requis pour renforcer le secrétariat d'ONUSIDA, 136 000 dollars pour prendre en charge les voyages de représentants des pays membres les moins avancés et 20 200 dollars pour les services de protocole. Pour que les préparatifs de fond puissent aller de l'avant, il faudrait que l'Assemblée approuve immédiatement les dispositions relatives au renforcement du Secrétariat. Les décisions relatives aux autres coûts peuvent attendre.

55. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), répondant à la question posée par le représentant du Canada, dit que le Secrétariat a indiqué que le montant requis pour assurer les services de conférence était de 542 400 dollars. Il a précisé qu'aucune autre ressource n'a été demandée et que ce montant serait absorbé. Dans l'établissement du programme, on part toujours du principe que certaines réunions seront annulées. Toutefois, le Secrétariat a récemment informé le Comité consultatif qu'on arrivait bientôt à un stade auquel il ne serait plus possible d'absorber toutes les réunions programmées et qu'il suivait la question de très près. En conséquence, le Comité consultatif a lui-même demandé qu'on suive de près la capacité d'appui et les possibilités d'absorption de demandes additionnelles.

56. **Le Président** demande si les délégations qui ont exprimé des préoccupations peuvent maintenant adhérer à un consensus pour recommander que l'Assemblée générale approuve la recommandation formulée dans la résolution 54/283.

57. **M. Gaubert** (France) dit que sa délégation souhaite continuer d'examiner ce point de façon que la Commission ait la possibilité d'exprimer ses vues dans un cadre moins officiel.

58. **Le Président** considère que la Commission souhaite poursuivre l'examen de la question en consultation officielle.

59. *Il en est ainsi décidé.*

60. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) dit que sa délégation souhaite appeler encore une fois l'attention de la Commission sur la nécessité de faire en sorte que les projets de résolution soient distribués dans les six langues officielles et au moins 24 heures avant le moment auquel la Commission doit les examiner.

61. **Le Président** dit qu'il sera tenu compte des préoccupations que vient d'exprimer le représentant de la République arabe syrienne.

La séance est levée à 17 h 25.